



SUAPS - Université de Poitiers Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

[#]

Bonifications SUAPS

RESPONSABLE

M. Bruno DAUDIN

OBJECTIFS

Les étudiants de l'ENSIP et de l'IUT ont la possibilité de pratiquer une APSA de manière régulière hebdomadaire toute l'année donnant lieu à l'attribution de points de bonification. Cette pratique est prise en compte dans une activité au choix figurant dans la liste donnant lieu à l'attribution de points de bonification des cours du SUAPS et dans les cours spécifiques IUT.

Attention : L'inscription en bonification se fait sur l'application d'inscription en ligne du SUAPS.

Pour les étudiants de l'IUT il est impératif de s'inscrire en scolarité de l'IUT. Sans cette inscription, la note sport ne pourra être prise en compte. L'adresse du serveur dédié est communiqué par l'IUT.

CONTENU

TP : 20 séances (durée = 1 à 2 h)

Contrôles des connaissances

Contrôle continu (voir le détail pour chaque activité)